



## Nos tarifs

	TARIF HORAIRE (à apprécier sur la base de 4 semaines)		TARIF HORAIRE APRÈS RÉDUCTION D'IMPÔTS*
	Jusqu'à 20h00	À partir de 20h00	
<b>Bien chez vous :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• entretien du domicile</li> <li>• entretien du linge</li> <li>• préparation du repas</li> <li>• courses</li> <li>• sorties...</li> </ul>	22,75 € HT <b>24 € TTC</b>	21,80 € HT <b>23 € TTC</b>	À partir de 10,90 € HT À partir de <b>11,50 € TTC</b>
<b>Bien dans votre vie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aide à la toilette, à l'élimination et à l'habillage</li> <li>• aide à la mobilité</li> <li>• aide à la prise des repas</li> <li>• entretien du domicile, du linge</li> </ul>	22,75 € HT <b>24 € TTC</b>	21,80 € HT <b>23 € TTC</b>	À partir de 10,90 € HT À partir de <b>11,50 € TTC</b>
<b>Bien avec soi et avec les autres :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• stimulation des capacités sensorielles et cognitives</li> <li>• maintien d'un lien avec l'environnement, les proches...</li> <li>• prestations d'aide à la personne</li> <li>• entretien du domicile, du linge</li> </ul>	22,75 € HT <b>24 € TTC</b>	21,80 € HT <b>23 € TTC</b>	À partir de 10,90 € HT À partir de <b>11,50 € TTC</b>
Jardinage	28,33 € HT / <b>34,00 € TTC / heure</b>		
Bricolage	28,33 € HT / <b>34,00 € TTC / heure</b>		
Surveillance de nuit	99,53 € HT / <b>105,00 € TTC / nuit</b>		
Garde de nuit	142,18 € HT / <b>150,00 € TTC / nuit</b>		
Transport véhiculé	<b>Prix à l'heure + forfait de 10 € TTC</b> (dans la limite de 50 km) Non soumis à la TVA		
Livraison de repas	12,73 € HT / <b>14,00 € TTC / repas</b>		

L'ensemble de nos interventions donnent accès à une déduction fiscale automatique ou à un crédit d'impôt\*. Vous pouvez toutefois bénéficier d'aides supplémentaires de la part du Conseil Général (APA, PCH, AAH), de votre caisse de retraite ou encore de votre mutuelle.

Vous pouvez effectuer le paiement par chèque emploi service, virement bancaire, prélèvement automatique ou chèque. Nouvéo n'accepte pas les règlements en espèces.

Pour de plus amples informations concernant les tarifs de l'ensemble de nos services ou les différentes aides auxquels vous pouvez aspirer, n'hésitez pas à nous contacter.

\*Forfait non soumis à la TVA

\*\*dans la limite des plafonds légaux de déduction.



## Aides financières

	Résumé	Les conditions d'attribution
<p><b>Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)</b> Conseil départemental de l'Hérault</p>	<p>Allocation attribuée à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Avoir 60 ans et +</li> <li>→ Résider régulièrement en France</li> <li>→ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne</li> </ul>
<p><b>Prestation de Compensation du Handicap (PCH)</b> Conseil départemental de l'Hérault</p>	<p>Aide financière destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Avoir de 20 à 60 ans</li> <li>→ Résider régulièrement en France</li> <li>→ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités</li> </ul>
<p><b>Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)</b> Conseil départemental de l'Hérault</p>	<p>Allocation permettant aux personnes handicapées de percevoir un revenu minimum.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Avoir de 20 à 60 ans</li> <li>→ Résider régulièrement en France</li> <li>→ Justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80%</li> <li>→ Soumis à des conditions de ressources</li> </ul>
<p><b>L'aide ménagère</b> CARSAT</p>	<p>Aide financière pour des prestations de ménage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Avoir 65 ans et +</li> <li>→ Avoir besoin d'une aide matérielle pour accomplir les travaux domestiques de 1<sup>ère</sup> nécessité</li> <li>→ Ne pas disposer déjà de l'APA</li> </ul>
<p><b>L'aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH)</b> CARSAT</p>	<p>Ce dispositif permet de bénéficier d'aides à domicile à la sortie d'une hospitalisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Être retraité du régime général de + de 55 ans</li> <li>→ Avoir un besoin temporaire et urgent d'aides à domicile après hospitalisation</li> <li>→ Ne pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH</li> <li>→ Ne pas bénéficier d'une hospitalisation à domicile</li> <li>→ Ne pas relever de soins palliatifs</li> </ul>

Nous nous engageons à se renseigner et à faire les démarches à vos côtés.